



*Grenoble.fr*



## **PROJET DE VILLE DE GRENOBLE**

**Pour un cadre de vie de qualité !  
Pour un projet de ville ambitieux !  
Pour un territoire métropolitain partagé !**

**DOSSIER DE PRESSE  
LUNDI 4 AVRIL 2016**

**Contact Presse**

04 76 76 11 42 – 04 76 76 39 21

[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

## **La Métropole engagée dans l'élaboration de son Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal**

Au 1er janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole est devenue compétente pour le suivi et la gestion des plans locaux d'urbanisme.

Elle se lance dans l'élaboration d'un PLU Intercommunal, qui devrait être approuvé fin 2019.

De la même manière que les PLU et les POS communaux qu'il remplacera, le PLUI déclinera sous forme réglementaire et graphique, les orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement, mais cette fois à l'échelle communautaire.

Le PLUI déterminera à l'échelle du territoire métropolitain, les espaces urbains constructibles, les espaces naturels, agricoles ; il précisera les types de constructions admises ou interdites selon les zones, les règles d'implantation et de hauteur des bâtiments. Il précisera les orientations d'aménagement pour les secteurs de projet.

## **La Ville de Grenoble engagée dans son Projet de ville, afin d'alimenter le PLUI**

La Ville de Grenoble s'investit dans la réalisation du PLUI en menant une démarche de Projet de ville.

*Quelle ville voulons-nous ?*

*Quelle qualité des espaces publics ?*

*Quelle place pour la végétation en ville ?*

*Quelles relations avec le grand paysage environnant ?*

*Quelles formes et qualités d'habitat ?*

*Quelle mixité sociale et fonctionnelle ?*

*Quelle attractivité de la ville cœur de Métropole ?*

*Quelle place pour le commerce et l'artisanat ?*

*Comment renforcer l'attractivité touristique et culturelle ?*

*Quelles évolutions des équipements publics ?*

*Quelle place de l'enfant dans la ville ?*

...

Autant de questions auxquelles le Projet de ville de Grenoble doit répondre.

Ce projet de ville, partagé avec les habitants, sera alors fourni à la Métropole pour alimenter le PLUI.

### Calendrier :

- Mai 2016 : débat sur les grandes orientations de Grenoble (PADD) en Conseil Municipal

- Mi 2017 : rendu à la Métropole du Projet de ville de Grenoble

## Une démarche de Projet de ville engagée avec les habitants

Cette démarche poursuit le travail engagé dans le cadre de la révision du PLU de Grenoble.

Un gros travail d'état des lieux, de constats et de propositions avait été mené avec les habitants en 2013. Cette matière avait fait l'objet d'une présentation publique et d'un bilan de concertation.

Faisant suite à la révision du PLU, le Projet de ville de Grenoble va être mené en deux phases :

- De février à mai 2016, une première phase de participation des publics est menée sur les grandes orientations du Projet de ville, traduite dans un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- De mars à novembre 2016, une deuxième phase portera sur les déclinaisons de ces grandes orientations à l'échelle des quartiers, afin d'arriver à des schémas d'orientations pour des secteurs à enjeux.

Phase 1 : Pour un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pour ce premier temps d'échanges entre les habitants et la nouvelle équipe municipale, deux réunions publiques sont proposées.

Une première réunion publique a eu lieu le 11 février pour présenter le contexte de travail et proposer un premier échange avec les élus, sur les grandes orientations pour l'avenir de Grenoble.

Lors d'une deuxième réunion publique prévue le 6 avril 2016, les élus grenoblois présenteront leur projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document phare du Projet de ville,

autour de trois axes majeurs : Grenoble ville désirable et solidaire, Grenoble cœur de métropole, Grenoble ville en transition.

# Projet de ville de Grenoble

*Pour un cadre de vie de qualité !  
Pour un projet de ville ambitieux !  
Pour un territoire métropolitain partagé !*

**2<sup>e</sup> réunion publique**  
**Mercredi 6 avril 2016 à 19h**  
**Hôtel de ville**  
11, bd Jean-Pain

**Venez échanger avec les élu-e-s sur :**

- la ville solidaire
- la ville cœur de métropole
- la ville en transition

**En présence de**

• **Éric PIOLLE**, Maire de Grenoble  
• **Yannik OLLIVIER**, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole, délégué à l'Aménagement du territoire, des risques majeurs et du projet métropolitain.

**Plus d'infos**

Julie GAUTHIER  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
julie.gauthier@grenoble.fr  
04.76.76.11.67

[www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)  
[www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)



## Phase 2 : Déclinaison du PADD sur les quartiers

Le travail va ensuite porter sur les quartiers. Un prestataire, WZA, accompagnera la Ville de Grenoble dans cette démarche de participation des publics. L'objectif est d'aboutir à des schémas d'aménagement partagés, pour les secteurs pouvant, demain, faire l'objet d'évolution urbaine.

La démarche de concertation devra permettre de récolter des apports des publics à la fois sur les usages de la ville, ses atouts, ses faiblesses (temps de diagnostic) et sur des propositions, des idées originales pour améliorer notre cadre de vie en ville.

Toute cette production fera l'objet d'un document bilan remis à la Métropole pour l'écriture de son PLUI, d'une présentation publique et d'une exposition à la Plateforme sur le Projet de ville de Grenoble, en début d'année 2017.

## **Accompagnement par un groupe d'habitants constitué : le CSE**

Le Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) de la révision du PLU de Grenoble a été créé par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2013. Il est constitué d'une trentaine de membres, tirés au sort selon des critères de représentativité (âge, sexe, lieu d'habitation), sur une liste d'habitants volontaires.

Son rôle est de :

- Veiller à la clarté des informations mises à disposition du public
- Dire en quoi et comment il est tenu compte ou non des propositions du public dans le projet d'aménagement et de développement durables PADD
- Au fur et à mesure de l'avancement de la révision du PLU, évaluer les modalités de concertation, notamment suite à l'élaboration du PADD, en vue notamment du travail autour des orientations d'aménagements et de programmation

*Pour plus d'informations :*

*sur le Projet de ville de Grenoble : [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)*

*sur le PLUI : [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)*